Conditions générales de vente

ONYX FORGED SAS — onyxforgedwheels.com

> Version archivée : dernière mise à jour du 6 novembre 2026, v3. Elle régit les commandes validées pendant qu'elle était en vigueur (article 13.1). La version en vigueur aujourd'hui est publiée à l'adresse https://onyxforgedwheels.com/conditions-generales-de-vente.

1. Objet et informations légales

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent les relations contractuelles entre :

ONYX FORGED SAS
Société par actions simplifiée à associé unique
Capital social : 1 000 €
Siège social : 173 rue de Courcelles, 75017 Paris, France
SIRET : 10564059300015
105 640 593 R.C.S. Paris
Email : contact@onyxforgedwheels.com
Téléphone : 07 80 99 32 10
Représentée par William Pelletier, en qualité de Président.

Et toute personne physique ou morale (ci-après « le Client ») effectuant un achat sur le site onyxforgedwheels.com (ci-après « le Site ») ou par tout autre canal commercial d'Onyx Forged.

L'acceptation des présentes CGV est matérialisée par la validation de la commande ou le versement du prix ou, lorsque le Client a demandé un acompte ou un paiement en plusieurs fois, de la première échéance fixée au devis.

2. Produits

Onyx Forged conçoit et commercialise des jantes forgées sur-mesure haut de gamme destinées à des véhicules automobiles d'exception.

Les produits sont fabriqués individuellement selon les spécifications précises validées par le Client (dimensions, finition, design, déport, options de personnalisation).

En cas de besoin, Onyx Forged peut confier tout ou partie de la fabrication des jantes à des ateliers de production partenaires, européens ou étrangers. Les jantes sont alors fabriquées selon les spécifications validées par le Client, sans que les caractéristiques de la commande, son prix ou ses délais en soient modifiés et sans frais supplémentaires pour le Client ; Onyx Forged demeure seule responsable envers lui de la bonne exécution de la commande (article L221-15 du Code de la consommation), de la conformité des jantes et des garanties de l'article 6, dans les limites de l'article 7.1 pour le Client professionnel.

Les caractéristiques essentielles des produits sont présentées sur la fiche produit du Site ou dans le devis personnalisé adressé au Client, préalablement à toute commande.

Teintes. Les teintes présentées sur le Site, sur tout autre canal de vente d'Onyx Forged et lors du paiement (pastilles, visuels, vignettes, aperçus) sont indicatives : leur rendu dépend de l'écran, de l'éclairage et de l'état de surface. La teinte fabriquée est celle que désigne le récapitulatif de la commande : la ou les teintes nommées pour chaque pièce (teinte de la jante, ou teinte du centre et teinte de la lèvre), avec l'aspect éventuellement précisé (brossé, brillant, face usinée), ou, pour une « Autre teinte », la référence donnée par le Client, dans les conditions de l'article 3.1. Lorsque la commande porte la mention « Teinte sur mesure » sans nommer de teinte, la teinte fabriquée est celle que le Client choisit dans les conditions de l'article 3.1. Lorsque le récapitulatif porte aussi le nom d'une finition du catalogue et que ce nom diffère des teintes nommées, ce sont les teintes nommées qui désignent ce qui est fabriqué : elles décrivent le visuel de cette finition sur la fiche produit, le nom de la finition ne servant qu'à identifier la variante. Les variations de rendu dues à l'écran, à l'éclairage ou à l'état de surface ne constituent pas, à elles seules, un défaut de conformité.

3. Commande

3.1 Validation de la commande

La commande devient ferme et définitive après :

- Validation par le Client des spécifications techniques (dimensions, modèle, finition ou teintes)
- Acceptation des présentes CGV
- Versement du prix intégral (achat direct sur le Site ou commande sur devis personnalisé) ou, lorsque le Client a demandé un acompte ou un paiement en plusieurs fois, de la première échéance fixée au devis, prévus à l'article 4.2

Pour un achat direct sur le Site, la configuration choisie par le Client et récapitulée avant le paiement vaut validation des spécifications techniques ; pour une commande sur devis, cette validation résulte de l'acceptation du devis. La commande est donc ferme dès le versement. Si notre bureau d'études confirme ensuite les cotes du véhicule avec le Client, préalablement à la transmission en fabrication (article 3.3), cette confirmation en précise l'exécution sans différer ce caractère ferme ; le délai de l'article 5.1 court alors au plus tôt à compter de la réponse du Client qui donne son accord sur ces cotes, y compris celles qui traduisent la position des roues (alinéa suivant), dans les conditions de cet article. Sans réponse du Client dans les 30 jours qui suivent une relance écrite d'Onyx Forged, la commande est résolue de plein droit et les sommes versées lui sont intégralement remboursées dans un délai de 14 jours à compter de cette résolution.

La position des roues choisie par le Client (« Comme à l'origine », « Plus sorties », « Au ras de l'aile ») exprime un souhait d'aspect, sans valeur chiffrée. Notre bureau d'études la traduit en un déport (ET) et, sauf si la commande ou le devis fixe déjà la largeur, en une largeur, calculés pour le véhicule tel que le Client l'a décrit ; il soumet ces cotes au Client avant toute transmission en fabrication. Une fois acceptées par le Client, ces cotes font partie des spécifications validées et désignent seules ce qui est fabriqué au titre de la position des roues, sans préjudice des garanties légales de l'article 6.4 ni de la

responsabilité d'Onyx Forged lorsque ces cotes résultent d'une erreur de son bureau d'études au regard du véhicule ainsi décrit. Si la position souhaitée ne peut être obtenue, l'alinéa de l'article 3.3 relatif à la configuration qui ne peut être montée s'applique.

Réglages choisis par nos experts. Lorsque le récapitulatif de la commande porte la mention « Réglages : Choisis par nos experts », le Client confie à notre bureau d'études le choix de la largeur, du déport (ET), de la position des roues et du profil de la face pour le véhicule qu'il a décrit, ainsi que la vérification du diamètre commandé, qui est celui que le Client a retenu au prix affiché. Le bureau d'études les lui soumet par écrit avant toute transmission en fabrication. S'il conseille un autre diamètre, il le propose avec le prix affiché sur le Site pour ce diamètre à la date de la commande : le Client peut l'accepter, la différence lui étant remboursée ou réglée avant la transmission en fabrication, ou conserver le diamètre commandé ; si celui-ci ne peut être monté, l'alinéa de l'article 3.3 relatif à la configuration qui ne peut être montée s'applique, sans indemnité de part ni d'autre. Une fois acceptés par le Client, ces réglages font partie des spécifications validées et désignent seuls ce qui est fabriqué à ce titre, sans préjudice des garanties légales de l'article 6.4 ni de la responsabilité d'Onyx Forged en cas d'erreur de son bureau d'études au regard du véhicule ainsi décrit. Le délai de l'article 5.1 court au plus tôt à compter de cet accord, dans les conditions de cet article. Jusqu'à cet accord, le Client peut annuler sa commande par écrit (par email à contact@onyxforgedwheels.com) : les sommes versées lui sont intégralement remboursées dans un délai de 14 jours à compter de la réception de sa demande écrite, sans indemnité. Sans réponse du Client dans les 30 jours qui suivent une relance écrite d'Onyx Forged, la commande est résolue de plein droit et les sommes versées lui sont intégralement remboursées dans un délai de 14 jours à compter de cette résolution.

Le Client peut demander un rendu 3D de ses jantes, offert, au plus tard dans sa réponse à la demande d'accord sur les cotes que lui adresse notre bureau d'études. Ce rendu montre les spécifications validées, sans les modifier. Onyx Forged le lui adresse dans les 5 jours ouvrés qui suivent sa demande ; le délai de l'article 5.1 court alors au plus tôt à compter de la réponse du Client qui donne son accord sur ce rendu, dans les conditions de cet article. Ce rendu ne modifiant pas les spécifications validées, le délai court de même à compter de la réponse du Client qui le refuse sans relever d'écart entre le rendu et ces spécifications ou, sans réponse du Client dans les 30 jours qui suivent une relance écrite d'Onyx Forged, à compter de l'expiration de ces 30 jours ; le Client conserve la faculté de se dédire prévue à l'article 3.3.

Une teinte désignée par une référence du Client (« Autre teinte » : code ou nom d'une teinte d'un nuancier, comme le RAL, ou d'un constructeur, ou description) se commande sur le Site au prix affiché pour le diamètre choisi, sans supplément ; la référence, telle qu'elle figure au récapitulatif de la commande, fait partie des spécifications validées. Elle désigne une seule teinte par pièce (celle de la jante, ou celle du centre et celle de la lèvre), dans un seul aspect : celui qu'elle précise (brillant, satiné, mat) ou, à défaut, satiné. Tout autre élément de finition (contraste de finitions, face usinée, visserie de couleur, motif, effet) n'est pas compris dans ce prix, quel que soit le canal de la commande, et fait l'objet d'un devis distinct. Onyx Forged fabrique la teinte correspondant à cette référence, les écarts de rendu relevant de l'article 2. Lorsque la référence est une description plutôt qu'un code ou un nom de teinte d'un nuancier ou d'un constructeur, qu'elle ne peut pas être reproduite, ou qu'elle demande un élément de finition non compris dans ce prix, Onyx Forged soumet au Client par écrit, avant toute fabrication, la teinte unique qu'elle en retient ou, à défaut, la teinte réalisable la plus proche : le Client

peut l'accepter, ou annuler sa commande par écrit (par email à contact@onyxforgedwheels.com) ; les sommes versées lui sont alors intégralement remboursées dans un délai de 14 jours à compter de la réception de sa demande écrite, sans indemnité. Le délai de l'article 5.1 court au plus tôt à compter de sa réponse qui accepte la teinte soumise, dans les conditions de cet article. Sans réponse du Client dans les 30 jours qui suivent une relance écrite d'Onyx Forged, la commande est résolue de plein droit et les sommes versées lui sont intégralement remboursées dans un délai de 14 jours à compter de cette résolution.

Lorsqu'une commande porte la mention « Teinte sur mesure » sans désigner de teinte, quel que soit le canal par lequel elle a été passée (Site, boutique en ligne hébergée par Shopify, assistant d'achat, vente en personne), Onyx Forged demande au Client, par email, la ou les teintes de son choix (pour une jante 2 pièces, celle du centre et celle de la lèvre) parmi les 9 teintes de la palette présentée sur les fiches produit du Site, chacune dans son aspect : Chrome (poli miroir), Anthracite (satiné uni), Noir (satiné, presque mat), Bronze (satiné métallisé), Or (ton champagne, brillant), Bleu (ton acier, brillant), Orange (vernis candy brillant), Rouge (vernis candy brillant), Rose (satiné, grain métallique fin), sans changement de prix. La teinte désignée par le Client s'entend dans l'aspect ainsi indiqué, qui fait partie des spécifications validées. Au prix affiché, une telle commande ne comprend que ce choix parmi les 9 teintes de la palette : une référence libre n'y est pas comprise (elle se commande sur le Site, dans les conditions de l'alinéa précédent), et toute autre personnalisation de finition présentée comme possible sur devis (aspect différent, contraste de finitions, visserie de couleur) fait l'objet d'un devis distinct. La validation des spécifications techniques résulte alors du choix de ces teintes par le Client et de son accord sur les cotes de son véhicule que lui soumet notre bureau d'études, donnés ensemble ou successivement ; la réponse du Client qui les donne vaut acceptation des présentes CGV, dont l'adresse lui est communiquée avec la demande de teinte, et rend la commande ferme et définitive. Le délai de l'article 5.1 court au plus tôt à compter de cette validation, dans les conditions de cet article. Jusqu'à cette validation (choix de la ou des teintes et accord sur les cotes), le Client peut annuler sa commande par écrit (par email à contact@onyxforgedwheels.com) : les sommes versées lui sont intégralement remboursées dans un délai de 14 jours, sans indemnité. Sans réponse du Client dans les 30 jours qui suivent une relance écrite d'Onyx Forged, la commande est résolue de plein droit et les sommes versées lui sont intégralement remboursées dans le même délai. Après la validation, les articles 3.2 et 3.3 s'appliquent.

3.2 Caractère sur-mesure et non rétractable

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux contrats de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés.

Les jantes Onyx Forged étant intégralement fabriquées sur-mesure selon les spécifications validées par le Client — chaque jeu est usiné à la commande selon les cotes de son véhicule (diamètre, largeur, déport, entraxe, alésage), et fini dans la ou les teintes choisies —, aucun droit de rétractation ne peut être exercé après validation de la commande.

3.3 Annulation de commande

La commande est ferme et définitive dans les conditions de l'article 3.1. Chacune des parties peut toutefois s'en dédire, par écrit (pour le Client, par email à contact@onyxforgedwheels.com), **jusqu'à la transmission de la commande en fabrication**, moyennant une indemnité de dédit égale à **30 % du prix TTC** de la commande, qui correspond aux frais d'étude technique de montage et de gestion de la commande, aux frais d'encaissement et de remboursement non restitués à Onyx Forged, et à la marge légitimement attendue ; le prix de la livraison, standard (article 5.2) ou express (article 5.3), n'entre pas dans son calcul. À l'égard d'un Client professionnel, cette indemnité est portée à 40 % du prix HT, hors prix de la livraison, pour chacune des parties :

- Si le Client se dédit, Onyx Forged conserve cette indemnité sur les sommes versées et lui rembourse le surplus dans un délai de 14 jours à compter de la réception de sa demande écrite, par le moyen de paiement utilisé. Lorsque des échéances ont été convenues (article 4.2), aucune échéance restant à régler n'est plus due.
- Si Onyx Forged se dédit, elle rembourse au Client l'intégralité des sommes versées et lui verse, en outre, une indemnité d'un même montant, dans un délai de 14 jours à compter de l'envoi de son écrit de dédit.

La commande est transmise en fabrication à notre partenaire après la validation des spécifications techniques par le Client (article 3.1) et leur vérification par notre bureau d'études. Onyx Forged en informe le Client par un email envoyé au moment de cette transmission. La date et l'heure d'envoi de cet email font foi : un dédit reçu par Onyx Forged avant cet envoi est recevable, un dédit reçu après ne l'est plus.

Après la transmission en fabrication, et sous réserve de l'article 7.2 et de l'alinéa suivant, la commande ne peut plus être annulée, ni par le Client ni par Onyx Forged : le contrat est exécuté, les jantes sont livrées au Client dans les conditions de l'article 5 et le prix reste dû en totalité. Lorsque des échéances ont été convenues (article 4.2), les échéances restant dues sont exigibles aux dates fixées au devis, dans les conditions de l'article 4.2. Si l'une d'elles n'est pas réglée dans les 30 jours suivant une mise en demeure restée sans effet, Onyx Forged peut résoudre la vente dans les conditions de l'article 4.5 ; elle impute alors les sommes versées sur le préjudice qu'elle justifie (coût de fabrication diminué de la valeur de revente des jantes, frais engagés, marge perdue) et restitue l'éventuel excédent.

Si la configuration commandée ne peut être montée sur le véhicule du Client ou fabriquée, au regard des cotes du constructeur (entraxe, alésage, déport, dégagement des étriers, charge admissible), du passage de roue du véhicule pour la position des roues choisie par le Client, ou d'un refus motivé de notre partenaire de fabrication, y compris après la transmission en fabrication, Onyx Forged le notifie au Client par email en lui communiquant les données techniques qui fondent sa décision. Sauf si le Client accepte la configuration de remplacement qui lui est proposée, la commande est résolue de plein droit : les sommes versées sont intégralement remboursées dans un délai de 14 jours, sans indemnité de part ni d'autre, sauf si l'impossibilité résulte d'une erreur d'Onyx Forged dans la configuration qu'elle a proposée ou validée.

Le présent article ne s'applique pas lorsque le Client met fin à la commande en raison d'un manquement d'Onyx Forged, notamment en cas de dépassement du délai de livraison (article 5.1 bis) ou de défaut de conformité (article 6.4) : ces situations sont régies par les articles concernés et par le Code de la consommation.

4. Prix et paiement

4.1 Prix

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC), TVA française au taux normal de 20 % incluse, sous réserve des alinéas ci-dessous relatifs à la livraison dans un autre État membre et hors de la zone euro. Onyx Forged est assujettie à la TVA sous le numéro intracommunautaire FR93105640593. Les prix affichés sur le Site ou indiqués sur les devis personnalisés font foi du prix définitif : aucun montant ne s'ajoute au moment du paiement, sous la seule réserve du prix de la livraison standard vers une zone où elle est facturée (article 5.2), du prix de la livraison express lorsque le Client la choisit (article 5.3) et de l'alinéa ci-dessous relatif à la livraison hors de la zone euro.

Lorsque la jante est livrée dans un autre État membre de l'Union européenne et que la loi rend exigible la TVA de cet État (ventes à distance au-delà du seuil annuel de 10 000 € fixé par le droit de l'Union), c'est cette TVA qui s'applique à la place de la TVA française. Le prix toutes taxes comprises affiché ne change pas : il reste celui que paie le Client, et la facture indique le taux et le montant de la TVA appliquée.

Livraison hors de la zone euro. Pour une livraison dans un pays qui n'a pas l'euro pour monnaie, notamment au Royaume-Uni, en Suisse ou au Liechtenstein, la page de paiement présente et encaisse le prix, et celui de la livraison, dans la devise de ce pays, convertis à partir des prix en euros au taux de change du jour appliqué par Shopify Payments, frais de conversion compris. Le montant affiché sur la page de paiement avant la validation de la commande est alors le prix définitif, au sens du présent article et de l'article 4.2 : rien ne s'y ajoute de la part d'Onyx Forged. Lorsque la livraison est une exportation hors de l'Union européenne, ce prix ne comprend pas de TVA française. Les droits, taxes d'importation et frais de dédouanement perçus dans le pays de livraison relèvent de l'article 5.2.

Les Clients professionnels assujettis à la TVA récupèrent celle-ci dans les conditions de droit commun. La facture, émise automatiquement après règlement, porte le détail du montant hors taxes, du taux appliqué et du montant de TVA.

Unité de vente : tout prix affiché ou devisé s'entend pour un set de 4 jantes, soit un train complet. Onyx Forged ne commercialise pas ses jantes à l'unité. Les mentions « à partir de » désignent la configuration la moins onéreuse du modèle concerné (diamètre et finition d'entrée de gamme) pour ce même set de 4 jantes.

Les prix peuvent être révisés à tout moment, mais ceux applicables sont ceux en vigueur au moment de la validation de la commande.

4.2 Modalités de paiement

Achat direct sur le Site. Le prix affiché est réglé **en une seule fois** à la validation de la commande. Son encaissement fait courir le délai de livraison, dans les conditions de l'article 5.1 ; la commande est

ensuite transmise en fabrication dans les conditions de l'article 3.3. Aucun autre versement n'est demandé : aucun frais ne s'ajoute, sous la seule réserve du prix de la livraison standard vers une zone où elle est facturée (article 5.2) et du prix de la livraison express lorsque le Client la choisit (article 5.3), réglés avec le prix, et des droits et taxes d'importation de l'article 5.2.

Commande sur devis. Le prix des jantes indiqué au devis est réglé **en une seule fois**, à la validation de la commande, par le lien de paiement joint au devis ou par virement bancaire. Son encaissement fait courir le délai de livraison, dans les conditions de l'article 5.1 ; la commande est ensuite transmise en fabrication dans les conditions de l'article 3.3. Aucun frais ne s'ajoute, sous la seule réserve du prix de la livraison standard vers une zone où elle est facturée (article 5.2) et des droits et taxes d'importation de l'article 5.2. Cette règle vaut pour tout devis, qu'il soit chiffré en ligne par le configurateur du Site ou établi à la main par Onyx Forged (teinte ou combinaison sur demande, construction 3 pièces, dimensions hors grille), sous la seule réserve d'un acompte ou d'un paiement en plusieurs fois convenu dans les conditions de l'alinéa suivant.

Acompte ou paiement en plusieurs fois, sur demande du Client. Aucun acompte ni paiement en plusieurs fois n'est appliqué d'office. Le Client qui le souhaite peut le demander au service client avant la validation de la commande ; si Onyx Forged l'accepte, le devis fixe par écrit le montant et la date de chaque versement (ci-après les « échéances »), la première, au moins égale à l'indemnité de dédit applicable (article 3.3), étant réglée à la validation de la commande. Onyx Forged appelle chacune des échéances suivantes par un email adressé au Client à compter de la date prévue, qui en indique le montant et contient un lien de paiement ; elle est payable dans les 7 jours de cet envoi, jusqu'à la fin du dernier jour, par ce lien ou par virement bancaire. Aucun frais, intérêt ni supplément ne s'ajoute : la somme des échéances est égale au prix TTC des jantes indiqué au devis. Le prix étant intégralement réglé avant la livraison, ce règlement échelonné ne constitue pas une opération de crédit. Les jantes ne sont remises au transporteur qu'une fois le prix intégralement encaissé. Si les jantes sont prêtes à être remises au transporteur avant l'encaissement de la dernière échéance, Onyx Forged en informe le Client par email, et le délai de livraison de l'article 5.1 est suspendu de cet envoi jusqu'à cet encaissement.

Si la commande prend fin avant son terme (article 3.3), aucune échéance restant à régler n'est plus due.

Pour une commande sur devis livrée vers une zone où la livraison standard est facturée (article 5.2), son prix, indiqué au devis, s'ajoute au prix des jantes : lorsqu'il n'est pas réglé avec celui-ci, Onyx Forged le demande au Client avant la remise des jantes au transporteur, par un email qui en indique le montant et contient un lien de paiement. Il est payable dans les 7 jours de cet envoi, et les jantes ne sont remises au transporteur qu'une fois le prix de la livraison encaissé ; Onyx Forged conserve les jantes jusqu'au règlement, et le délai de livraison de l'article 5.1 est suspendu de cet envoi jusqu'à cet encaissement.

Le Client est informé du montant exact de chaque versement lors de l'établissement du devis ou de la configuration sur le Site et, pour le prix de la livraison express, sur la page de paiement, avant tout engagement. Le prix de la livraison standard vers une zone où elle est facturée (article 5.2) est indiqué dans le devis ou sur la page de paiement, avant tout engagement.

Commandes validées sous une version antérieure. Une commande validée avant la présente version reste régie, pour son règlement comme pour le reste, par la version des présentes CGV en vigueur à sa validation (article 13.1) ; les alinéas suivants rappellent les termes de ces versions, qui ne s'appliquent qu'à ces commandes. Un devis émis avant la présente version et qui fixe un échéancier est exécuté selon ses termes.

Commande sur devis chiffré en ligne, validée sous une version antérieure. Lorsque le devis a été établi au prix de la grille par le configurateur du Site, le prix est réglé **en trois fois, sans frais** :

- **40 % à la validation de la commande** (acompte). Son encaissement fait courir le délai de livraison, dans les conditions de l'article 5.1.
- **30 %, 10 jours après l'encaissement de l'acompte.**
- **30 %, le solde, 21 jours après l'encaissement de l'acompte.**

Onyx Forged appelle la deuxième et la troisième échéance par un email adressé au Client à compter de la date prévue, un jour ouvré, qui en indique le montant et contient un lien de paiement. Chaque échéance est payable dans les 7 jours de cet envoi, jusqu'à la fin du dernier jour. La troisième n'est appelée qu'après le règlement de la deuxième : si celle-ci est réglée après la date prévue pour la troisième, la troisième est appelée au plus tôt le lendemain de ce règlement. En cas de règlement aux échéances, aucun frais, intérêt ni supplément ne s'ajoute : la somme des trois échéances est égale au prix TTC indiqué au devis. Le prix étant intégralement réglé avant la livraison, ce règlement échelonné ne constitue pas une opération de crédit. Les jantes ne sont remises au transporteur qu'une fois le prix intégralement encaissé.

À titre d'exemple, un jeu de 4 jantes à 3 200 € TTC commandé sur devis donne lieu à un acompte de 1 280 €, puis à deux échéances de 960 € et 960 €. Le même jeu commandé directement sur le Site est réglé 3 200 € à la commande. Dans les deux cas, aucun frais ne s'ajoute, sous la seule réserve du prix de la livraison standard vers une zone où elle est facturée (article 5.2), des droits et taxes d'importation de l'article 5.2 et, pour l'achat direct, du prix de la livraison express si le Client la choisit (article 5.3).

Sous ces versions antérieures, un devis établi à la main par Onyx Forged, hors du configurateur (teinte ou combinaison sur demande, construction 3 pièces, dimensions hors grille), précise son propre échéancier ; à défaut, le prix est réglé à hauteur de 40 % à la commande et le solde avant l'expédition. Un devis qui prévoit un règlement en deux versements (un acompte, puis le solde avant l'expédition) est exécuté selon ses termes : son solde n'est exigible qu'au moment de la remise des jantes au transporteur, qu'il précède. Onyx Forged peut inviter le Client à le régler plus tôt, sans que cette invitation en avance l'exigibilité.

4.3 Moyens de paiement acceptés

Le paiement s'effectue en ligne par carte bancaire (Visa, Mastercard, American Express), y compris par Apple Pay sur les appareils compatibles. Selon le pays de livraison, la page de paiement peut aussi proposer d'autres moyens de paiement, notamment Klarna, Bancontact ou le virement bancaire ; le prix reste celui de l'article 4.1, et le délai de livraison court dans les conditions de l'article 5.1.

Le prix d'une commande sur devis se règle par le lien de paiement joint au devis ou par virement bancaire. Les échéances d'une commande sur devis se règlent par le lien de paiement joint à l'email

qui les appelle, ou par virement bancaire. Les paiements en ligne sont sécurisés via la plateforme Shopify Payments (certification PCI DSS niveau 1).

4.4 Nature juridique du versement

Le versement effectué par le Client à la commande — prix intégral pour un achat direct sur le Site ou pour une commande sur devis personnalisé, ou première échéance fixée au devis lorsque le Client a demandé un acompte ou un paiement en plusieurs fois (article 4.2) — engage fermement les deux parties ; il ne constitue pas des arrhes au sens de l'article L214-1 du Code de la consommation et de l'article 1590 du Code civil : la seule faculté de dédit, et ses conséquences, sont celles prévues à l'article 3.3. Les échéances suivantes d'une commande sur devis, lorsqu'elles ont été convenues, sont des paiements partiels du prix, qui n'ont pas davantage le caractère d'arrhes.

En conséquence, la commande est ferme et définitive dans les conditions de l'article 3.1, sous réserve des dispositions de l'article 3 relatives à la commande sur-mesure, au caractère non rétractable et au dédit.

4.5 Défaut de paiement

Entre professionnels, tout retard de paiement entraîne l'application d'intérêts de retard au taux légal majoré de 10 points, calculés sur les sommes dues TTC, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € (article L441-10 du Code de commerce). Pour le Client consommateur, les sommes impayées portent intérêt au taux légal à compter de la mise en demeure.

Pour une commande sur devis, lorsqu'une échéance n'est pas réglée dans le délai de l'article 4.2, Onyx Forged adresse au Client un rappel par email à l'expiration de ce délai, puis, le cas échéant, un second rappel. Tant qu'une échéance échue reste impayée, l'expédition des jantes est suspendue, et Onyx Forged peut suspendre l'exécution de la commande, jusqu'à régularisation (article 1219 du Code civil) ; le délai de livraison de l'article 5.1 est prolongé d'autant, sans que cela constitue un manquement de sa part. Le solde d'un devis réglé en deux versements (article 4.2) ne peut faire l'objet d'une mise en demeure qu'une fois exigible.

Clause résolutoire. Si une échéance échue n'est pas réglée dans les 30 jours suivant une mise en demeure adressée par Onyx Forged au Client et mentionnant la présente clause, Onyx Forged peut résoudre la vente de plein droit, par notification écrite au Client (article 1225 du Code civil) : avant la transmission en fabrication, elle conserve alors l'indemnité de dédit de l'article 3.3 et restitue le surplus des sommes versées ; après, elle procède comme le prévoit l'article 3.3 pour une commande transmise.

Réciproquement, lorsque le Client résout la vente en raison d'un manquement d'Onyx Forged à ses obligations (notamment aux articles 5.1 bis et 6.4) alors que la commande n'a pas été transmise en fabrication, Onyx Forged lui restitue les sommes versées et lui verse en outre une indemnité égale à l'indemnité de dédit de l'article 3.3.

5. Délai de fabrication et livraison

5.1 Délai de livraison

Les jantes sont livrées dans un délai de **4 à 8 semaines ouvrées**, soit 20 à 40 jours ouvrés (du lundi au vendredi, hors jours fériés légaux en France), **acheminement compris**.

Ce délai court à compter de l'encaissement du prix, pour une commande passée directement sur le Site comme pour une commande établie sur devis personnalisé (article 4.2), ou, lorsque le Client a demandé un acompte ou un paiement en plusieurs fois, à compter de l'encaissement de la première échéance fixée au devis, les échéances suivantes étant réglées dans les conditions de cet article. Lorsque la commande demande l'accord du Client sur les cotes de son véhicule, sur une teinte ou sur un rendu 3D qu'il a demandé (article 3.1 : accord sur les cotes, choix ou acceptation d'une teinte, accord sur le rendu), le délai court au plus tôt à compter de cet accord. Onyx Forged adresse au Client ce sur quoi son accord est demandé dans les 5 jours ouvrés qui suivent l'encaissement ou, lorsque ces éléments sont établis d'après une réponse du Client (carte grise, confirmation du véhicule, de ses freins, de sa suspension et de sa carrosserie, référence de teinte, demande de rendu), dans les 5 jours ouvrés qui suivent cette réponse. À défaut, le délai court à compter de l'expiration de ce délai de 5 jours ouvrés ; l'attente de la réponse du Client ne fait alors que le suspendre, comme les autres cas de suspension prévus au présent article.

Pour un projet dédié dont la page, acceptée par le Client lors de son règlement, fixe ses propres délais (rendus du design, fabrication, livraison) et leur point de départ, ces délais remplacent le délai et le point de départ du présent article, y compris pour l'application de l'article 5.1 bis ; la suspension du délai prévue au présent article s'applique.

La borne haute de cette fourchette, 8 semaines ouvrées, est le délai de livraison d'Onyx Forged au sens de l'article L216-1 du Code de la consommation. À l'intérieur de la fourchette, la date de livraison dépend de la complexité technique de la commande, des contraintes industrielles de notre partenaire de fabrication et de la saisonnalité.

Le délai est suspendu tant que le Client n'a pas répondu à une demande écrite de précision nécessaire à la fabrication (article 3.1), pendant le retard de paiement d'une échéance (article 4.5) ou du prix de la livraison (article 4.2), ainsi qu'en cas de force majeure au sens de l'article 7.2.

Onyx Forged tient le Client informé de l'avancement de sa commande à chaque étape clé de la production.

5.1 bis Dépassement du délai

En cas de dépassement du délai de livraison applicable (article 5.1, ou celui qui le remplace : devis pour l'outre-mer, page d'un projet dédié), le Client peut enjoindre à Onyx Forged de livrer dans un délai supplémentaire raisonnable. À défaut d'exécution dans ce délai, le Client peut résoudre le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception ou par écrit sur un autre support durable, dans les conditions prévues par le Code de la consommation. Les sommes versées lui sont alors restituées dans un délai de 14 jours, avec, si la commande n'avait pas été transmise en fabrication, l'indemnité prévue au dernier alinéa de l'article 4.5.

5.2 Zones et prix de la livraison

La livraison standard est offerte vers les zones suivantes :

- France métropolitaine, Corse comprise
- Monaco
- France d'outre-mer (DOM-TOM), sur devis personnalisé : le devis fixe le délai de livraison vers la destination, qui remplace celui de l'article 5.1

La livraison standard est facturée 250 € par commande (TVA française incluse lorsqu'elle s'applique, article 4.1) vers les zones suivantes :

- Union européenne (hors France)
- Suisse
- Royaume-Uni
- Norvège, Islande
- Andorre, Saint-Marin, Liechtenstein

Ce prix est affiché sur la page de paiement avant la validation de la commande, ou indiqué au devis, et figure sur la facture. Il n'entre pas dans le calcul de l'indemnité de dédit de l'article 3.3. Il est restitué au Client chaque fois que la commande prend fin avant son terme ou que le contrat est résolu, quelle qu'en soit la cause (notamment articles 3.1, 3.3, 4.5, 5.1 bis et 6.4), dans le délai où les autres sommes versées lui sont restituées ou, à défaut, dans les 14 jours qui suivent cette fin.

Pour les livraisons hors des zones listées ci-dessus, un devis personnalisé est établi sur demande.

Lorsque la livraison donne lieu à un dédouanement (outre-mer, pays hors de l'Union européenne), les droits et taxes d'importation et les frais de dédouanement perçus à la livraison sont à la charge du Client.

5.3 Transporteur et expédition

Les jantes sont expédiées via transporteur premium tracé, avec assurance transport incluse. Le Client reçoit un numéro de suivi dès la prise en charge.

Livraison express. Pour un achat direct, sur le Site ou sur la boutique en ligne hébergée par Shopify, livré à une adresse en France métropolitaine, la page de paiement propose, à côté de la livraison standard offerte, une livraison express, facultative et payante : l'acheminement des jantes, une fois expédiées, par un service de transport express, plus rapide que celui de la livraison standard ; le service utilisé est indiqué au Client avec le numéro de suivi. Son prix est affiché sur la page de paiement avant la validation de la commande ; il ne s'ajoute au prix des jantes que si le Client choisit cette livraison, et il figure sur la facture. La livraison express accélère seulement le transport : elle ne raccourcit pas la fabrication des jantes et ne modifie ni le délai de livraison de l'article 5.1 ni son point de départ ; aucune date de livraison plus proche n'est promise. Son prix n'entre pas dans le calcul de l'indemnité de dédit de l'article 3.3. Il est remboursé au Client chaque fois que la commande prend fin avant son terme ou que le contrat est résolu, quelle qu'en soit la cause (notamment articles 3.1, 3.3,

4.5, 5.1 bis et 6.4), dans le délai où les autres sommes versées lui sont restituées ou, à défaut, dans les 14 jours qui suivent cette fin ; il l'est aussi dans les 14 jours qui suivent la livraison si les jantes n'ont pas été acheminées par un service de transport express.

5.4 Réception et vérification

Le Client est tenu de vérifier l'état du colis et la conformité des jantes à la réception. Tout défaut visible (dommage de transport, rayure, défaut de finition, non-conformité visible) doit être signalé à Onyx Forged dans un délai de 7 jours à compter de la livraison, par email à contact@onyxforgedwheels.com avec photos à l'appui.

À l'égard du Client professionnel, passé ce délai, les défauts apparents ne peuvent plus être invoqués. À l'égard du Client consommateur, ce délai vise seulement à faciliter le traitement des dommages de transport : il ne le prive d'aucun des droits qu'il tient de la garantie légale de conformité et de la garantie des vices cachés (article 6.4).

6. Garanties

6.1 Garantie commerciale Onyx Forged — 5 ans

Onyx Forged garantit ses jantes contre tout défaut de fabrication ou de matériau pendant une durée de 5 ans à compter de la date de livraison.

La garantie commerciale vaut pour les jantes livrées dans l'un quelconque des pays où Onyx Forged livre (article 5) ; elle se demande à distance, dans les conditions de l'article 6.3.

Cette garantie couvre :

- Les défauts de fabrication
- Les défauts de matériau (aluminium 6061-T6)
- Les ruptures structurelles non liées à un usage anormal

6.2 Exclusions de garantie

La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Dommages dus à un choc, accident, collision ou impact violent
- Utilisation hors route ouverte (circuit, piste, drift, rallye) sauf accord écrit préalable
- Corrosion liée à l'usage de sels de déneigement (garantie finition limitée à 2 ans dans ce cas)
- Modifications, peintures, retouches ou interventions tierces post-livraison non autorisées
- Usure normale liée à l'usage
- Mauvais montage ou utilisation de visserie non conforme
- Pression de pneumatiques non conforme aux préconisations constructeur
- Usage avec des pneumatiques inadaptés aux dimensions des jantes

6.3 Mise en œuvre de la garantie

Toute demande au titre de la garantie doit être adressée par email à contact@onyxforgedwheels.com avec :

- Description précise du défaut
- Photos détaillées
- Numéro de commande
- Date de livraison

Onyx Forged s'engage à apporter une réponse sous 48 heures ouvrées.

6.4 Garanties légales

Indépendamment de la garantie commerciale, le Client bénéficie des garanties légales suivantes :

- Garantie de conformité (articles L217-3 et suivants du Code de la consommation)
- Garantie des vices cachés (articles 1641 à 1649 du Code civil)

7. Responsabilité

7.1 Limitation de responsabilité

À l'égard d'un Client professionnel, la responsabilité d'Onyx Forged ne peut être engagée que pour les dommages directs résultant d'une faute prouvée, et elle est en tout état de cause limitée au montant de la commande concernée. Cette limitation ne s'applique ni au Client consommateur ou non-professionnel, ni en cas de faute lourde ou dolosive, ni aux dommages corporels.

7.2 Force majeure

Onyx Forged ne saurait être tenu responsable des retards ou inexécutions résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Peuvent en relever, dès lors qu'ils en présentent les caractères :

- Catastrophes naturelles (tremblements de terre, inondations, tempêtes, incendies majeurs)
- Pandémies, épidémies, crises sanitaires
- Guerres, conflits armés, attentats, actes de terrorisme
- Grèves nationales ou sectorielles (transports, douanes, logistique)
- Pénuries de matières premières (aluminium, métaux)
- Embargos, sanctions économiques, restrictions à l'importation
- Pannes informatiques majeures, cyberattaques
- Décisions des autorités publiques affectant la production ou la livraison

- Tout autre événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties

En cas de force majeure, les délais de fabrication et de livraison sont automatiquement prolongés pour une durée équivalente à celle de l'événement. Si l'événement perdure au-delà de 6 mois, chacune des parties pourra demander la résolution du contrat sans indemnité. Ces stipulations sont sans préjudice des droits que le Client consommateur ou non-professionnel tient des articles L216-6 et L216-7 du Code de la consommation.

8. Propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments du site onyxforgedwheels.com (textes, images, logos, vidéos, designs, modèles de jantes, dénominations commerciales — VELOCE, RAPTOR, ECLIPSE, VENOM et toute autre dénomination de modèle), ainsi que la marque Onyx Forged, sont la propriété exclusive d'Onyx Forged SAS et sont protégés par les lois en vigueur sur la propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation, modification ou exploitation totale ou partielle, sans autorisation expresse préalable et écrite d'Onyx Forged, est strictement interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

9. Données personnelles (RGPD)

9.1 Données collectées

Dans le cadre de l'exécution du contrat et de la relation commerciale, Onyx Forged collecte les données personnelles suivantes :

- Nom et prénom
- Adresse email
- Numéro de téléphone
- Adresse de livraison
- Adresse de facturation
- Informations relatives au véhicule (marque, modèle, génération, immatriculation si nécessaire)
- Historique de commande
- Données de connexion au Site

9.2 Finalités du traitement

- Traitement et suivi des commandes
- Facturation
- Service après-vente et garantie
- Communication commerciale (newsletter, offres) avec consentement préalable
- Respect des obligations légales et fiscales

- Amélioration des services et de l'expérience client

9.3 Durée de conservation

- Données de commande et facturation : 10 ans (obligation comptable)
- Données client actif : pendant toute la durée de la relation commerciale
- Données client inactif : 3 ans à compter du dernier contact
- Données de prospection : 3 ans à compter du dernier contact
- Données de garantie : 5 ans (durée de la garantie commerciale)

9.4 Vos droits

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, le Client dispose des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (sous conditions légales), droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité, droit d'opposition et droit de retirer son consentement à tout moment.

Ces droits peuvent être exercés à : contact@onyxforgedwheels.com. En cas de difficulté, le Client peut introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr.

9.5 Sécurité des données

- Hébergement sécurisé (Shopify et Lovable)
- Chiffrement des paiements (PCI DSS)
- Accès restreint aux données
- Sauvegardes régulières

10. Cookies

Le site onyxforgedwheels.com utilise des cookies pour améliorer l'expérience utilisateur, analyser le trafic et personnaliser le contenu.

10.1 Types de cookies utilisés

- **Cookies strictement nécessaires :** fonctionnement du site, panier, session client (ne nécessitent pas de consentement)
- **Cookies analytiques :** Google Analytics, Shopify Analytics (mesure d'audience anonymisée)
- **Cookies fonctionnels :** préférences utilisateur, langue
- **Cookies marketing :** remarketing, suivi des conversions (avec consentement préalable)

10.2 Gestion des cookies

Lors de la première visite sur le site, un bandeau permet au Client d'accepter ou de refuser les cookies non essentiels. Le Client peut à tout moment modifier ses préférences en cliquant sur le lien « Gérer les cookies » en bas du site.

Le Client peut également configurer son navigateur pour bloquer ou supprimer les cookies, ce qui peut affecter certaines fonctionnalités du site.

11. Service après-vente

Le service après-vente d'Onyx Forged est joignable :

- Par email : contact@onyxforgedwheels.com
- Par téléphone : 07 80 99 32 10

Délai de réponse garanti : 48 heures ouvrées.

Toute réclamation doit être adressée par écrit (email) avec les éléments suivants :

- Numéro de commande
- Description précise du problème
- Photos détaillées si applicable
- Coordonnées de contact

12. Droit applicable et litiges

12.1 Droit applicable

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Ce choix ne prive pas le Client consommateur de la protection que lui assurent les dispositions impératives de la loi de l'État de sa résidence habituelle (article 6 du règlement (CE) n° 593/2008, dit « Rome I »).

12.2 Médiation

En cas de litige, le Client est invité à contacter prioritairement Onyx Forged à contact@onyxforgedwheels.com pour rechercher une solution amiable.

Conformément aux articles L611-1 et suivants du Code de la consommation, le consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige.

12.3 Juridiction compétente

À défaut de résolution amiable, tout litige relatif à la formation, l'exécution ou l'interprétation des présentes CGV sera soumis aux tribunaux compétents de Paris, sous réserve des dispositions d'ordre public applicables aux consommateurs (article R631-3 du Code de la consommation).

13. Dispositions diverses

13.1 Modification des CGV

Onyx Forged se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de validation de la commande : une nouvelle version ne s'applique qu'aux commandes validées à compter de sa mise en ligne. Chaque version est datée : la présente version est celle du 6 novembre 2026, v3. Les versions précédentes restent consultables : version du 6 novembre 2026 (v2) (PDF), version du 6 novembre 2026 (v1) (PDF), version du 5 novembre 2026 (PDF), version du 26 octobre 2026 (PDF), version du 25 octobre 2026 (PDF), version du 15 octobre 2026 (PDF), version du 6 octobre 2026 (PDF), version du 1er octobre 2026 (PDF), version du 30 septembre 2026 (PDF) et version du 29 septembre 2026, v2 (PDF) ; toute version antérieure est adressée au Client sur simple demande à contact@onyxforgedwheels.com.

13.2 Intégralité

Les présentes CGV constituent l'intégralité de l'accord entre les parties relativement à son objet, et annulent et remplacent toute discussion, négociation, accord, correspondance ou contrat antérieur portant sur le même objet.

13.3 Nullité partielle

Si une disposition des présentes CGV est jugée nulle, inopposable ou non applicable, les autres dispositions demeurent en vigueur.

13.4 Acceptation

En passant commande, le Client reconnaît avoir lu, compris et accepté sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente.